



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 07 07

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 23 octobre 2025

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Muriel HABERT (en remplacement d'Isabelle TESSIER), André COQUELIN, Jean-Yves LEBOURDAIS (en remplacement de Kathia VIEL), Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

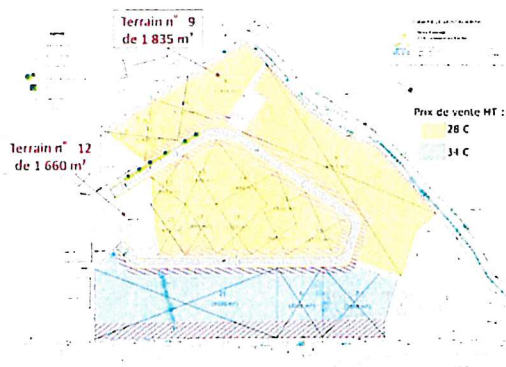
Excusés : Isabelle TESSIER, Kathia VIEL, Hervé BESSONNET, Dominique MALARY.

Parc d'activités « La Maubretière d'en-Bas » à Saint Révérend : demande d'achat d'un terrain

Chirurgien-dentiste, Loïc BUFFARD exerce à Saint Hilaire de Riez, dans un bâtiment qu'il loue depuis 2021.

Son contrat de location arrivant à terme en 2027, M. BUFFARD souhaite, à présent, investir dans un projet immobilier qui lui sera propre.

Par courrier reçu en date du 1^{er} septembre 2025, le dentiste a ainsi informé le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération qu'il aimerait s'installer sur la ZAE « La Maubretière d'en-Bas » à Saint Révérend, et acheter (au prix de 28 € HT le m²) soit le terrain n° 12 de 1 660 m², soit le terrain n° 9 de 1 835 m² (voir plan ci-joint).



Il projette d'y faire construire un bâtiment de 200 m² pour lui et ses deux assistantes dentaires. Il envisage cependant un agrandissement ultérieur, en cas d'arrivée d'un ou deux dentistes supplémentaires à terme.

Le site de « La Maubretière d'en-Bas » lui semble idéal, car proche des grands axes (La Roche sur Yon, Les Sables d'Olonne, Challans, Saint Gilles Croix de Vie), d'où pourraient venir ses patients.

Le dentiste hilairois indique qu'un transfert de son cabinet à Saint Révérend aurait également l'avantage suivant : « favoriser mon équilibre personnel en diminuant mon temps de trajet depuis mon domicile de plus de 45 mn actuellement à 30 mn pour cette zone ».

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Aujourd'hui, à une période où l'offre foncière à vocation économique tend à diminuer drastiquement, il convient de réserver les terrains de la ZAE « La Maubretière d'en-Bas » à des activités productives ou artisanales.

Les activités de type commerce, profession libérale, médical / paramédical ne générant (a priori) pas de nuisances, elles ont, par conséquent, davantage vocation à se localiser dans le tissu urbain, car en capacité de cohabiter avec de l'habitat.

Saisi de la question le 24 septembre 2025, le Groupe de Travail « Développement Economique » a émis un avis défavorable à cette demande d'achat d'un terrain.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu l'avis du Domaine en date du 23 mars 2022 et du 30 avril 2024,

Vu la demande d'achat du chirurgien-dentiste M. Loïc BUFFARD,

Vu l'avis défavorable du Groupe de Travail « Développement Economique » en date du 24 septembre 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de suivre l'avis du Groupe de Travail « Développement Economique » et de ne céder, sur le Parc d'activités « La Maubretière d'en-Bas » à Saint Révérend, ni la parcelle cadastrée section B1 n° 2352 (le terrain n° 12 de la 1^{ère} tranche du Parc d'activités) ni la parcelle cadastrée section B1 n° 2454 (le terrain n° 9 de la 2^{ème} tranche du Parc d'activités) à M. Loïc BUFFARD, chirurgien-dentiste.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 OCT. 2025

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le : 30 OCT. 2025

Givrand, le 28 octobre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.